

À Épinay-sous-Sénart



Emmanuel Gauvry,
adjoint au maire chargé de la transition écologique,
des mobilités et des relations
avec les copropriétés et les bailleurs

**"L'équipe jeune et créative du CAUE 91 a su apporter
un regard neuf et frais sur la ville et son environnement"**

**Quand vous avez fait appel au CAUE,
quelle était votre attente ?**

Emmanuel Gauvry : Notre commune a la particularité d'être nichée au cœur d'un méandre de l'Yerres, dont les berges représentent 40 ha d'espaces naturels classés, en partie inondables. Depuis toujours, ces berges sont fréquentées tout au long de l'année par de nombreux promeneurs. Or, nous avons dû abattre en 2021 plusieurs centaines de peupliers morts ou malades pour sécuriser ces espaces, tandis que les sujets survivants sont condamnés à terme. Pour limiter le traumatisme pour les promeneurs et les riverains, nous avons largement informé et associé au diagnostic les habitants et les associations environnementalistes locales, mais il s'agissait de pouvoir rapidement travailler sur l'après. En contactant le CAUE de l'Essonne, nous avions l'intention de transformer cette fatalité en une opportunité de questionner le rôle assuré par ces espaces vis-à-vis des habitants, des promeneurs, de la biodiversité et de rebondir sur un projet répondant aux attentes des différentes parties prenantes, en phase avec les enjeux environnementaux qui nous préoccupent tous.

Comment aviez-vous connu le CAUE ?

J'avais déjà eu affaire au CAUE du Val de Marne à titre professionnel il y a quelques années, et j'avais apprécié leur approche pragmatique et très opérationnelle des sujets pour lesquels ils sont



En mai 2022, une visite est organisée avec la commune d'Épinay-sous-Sénart et le Syage afin de faire l'état des lieux des berges de l'Yerres.

sollicités. Il nous paraissait donc naturel de se tourner vers le CAUE de l'Essonne pour nous accompagner dans ce dossier délicat et complexe. Leur proximité et leur connaissance du territoire et du contexte sont de vrais atouts. Pour des élus, c'est très rassurant.

Quel a été l'apport des conseillers ?

Le CAUE nous a apporté une dynamique, une compétence, un regard neuf et pertinent face à cette problématique qui s'est imposée brutalement à nous. Plusieurs balades urbaines organisées

par le CAUE ont rassemblé sur le terrain, au même moment, les différentes parties prenantes qui ont pu exprimer et partager leur vision propre de la situation. Cela a permis de créer un socle commun très utile pour la suite du projet. La déclinaison de supports de communication et de sensibilisation, conçus pour d'autres territoires mais personnalisés et agrémentés de dessins et croquis réalisés durant ces mêmes balades urbaines, ont ajouté une touche de créativité et de sensibilité très appréciables dans un domaine avant tout technique.



Un viaduc ferroviaire marque la frontière entre la commune de Brunoy et celle d'Épinay-sous-Sénart, et par là deux gestions très différentes sur les berges de l'Yerres.



Tout au nord de la commune, l'abatage de la peupleraie sur de grandes surfaces a permis de re-dévoiler de pittoresques paysages ouverts sur les coteaux de l'Yerres.



Lors de la visite du site avec les partenaires associatifs et institutionnels, l'ouverture du milieu a été remarquée et appréciée.



Entre peupleraie et tissu pavillonnaire, une interface tout en mouvement de terrain.



Un peu plus loin dans la vallée, la peupleraie joue un rôle de cadre et de filtre entre la vallée et la ville.



À proximité de Boussy-saint-Antoine, l'abatage de la peupleraie a permis la découverte d'une zone humide riche en biodiversité.

Quel est votre sentiment sur le sujet de l'articulation entre paysage et habitat/qualité du cadre de vie ?

Un sujet complexe ! Les intérêts sont parfois divergents entre habitants et promeneurs, protection de l'environnement et enjeux du quotidien. Il s'agit de trouver les leviers pour répondre aux attentes des uns sans ignorer les besoins des autres. Le compromis n'est pas toujours une solution et certains arbitrages peuvent

parfois être douloureux. Un exemple qui revient régulièrement : la pratique du barbecue sauvage qui pourrait être encadrée par l'aménagement d'un espace adapté et attractif devant cohabiter avec les autres usages de l'espace et respecter les enjeux environnementaux.

Quel fait marquant reprenez-vous de cette expérience avec le CAUE ?

La rencontre d'une équipe jeune et créa-

tive qui a su apporter un regard neuf et frais sur la ville et son environnement et impulser un rythme de travail régulier avec des parties prenantes très diverses.

Et enfin, comment parleriez-vous du CAUE à un élu qui ne le connaît pas ?

C'est une ressource précieuse sur le département, qui apporte une expertise appréciable, en soutien aux services municipaux. ■